

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_140V2

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ADAS CEAS DE SALAZIE. "DETAKALI"

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26/09/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
32	9	7	41

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_140V2

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ADAS CEAS DE SALAZIE. "DETAKALI"

I - CONTEXTE

Depuis plus d'une décennie, l'Association pour le Développement Artistique de Salazie (ADAS), l'École de Musique de Salazie, assure l'organisation du DETAKALI Festival, qui compte à ce jour neuf éditions. Cet événement s'est progressivement affirmé comme une manifestation culturelle de référence au cœur du cirque de Salazie. Par son inscription dans la durée, il constitue un instrument structurant au service du développement culturel, social et économique du territoire, tout en participant à la mise en valeur du patrimoine et de la diversité culturelle de l'espace océan Indien.

Conçu à l'origine comme une initiative locale visant à dynamiser le village de Salazie, le DETAKALI Festival a acquis, au fil des années, une envergure dépassant le cadre communal pour s'imposer comme un événement d'intérêt régional. Il se caractérise par la promotion du décloisonnement artistique, la gratuité des propositions, la mixité des publics accueillis ainsi que la valorisation de sites atypiques. Ces orientations s'inscrivent pleinement dans une logique de démocratisation culturelle et d'égalité d'accès aux pratiques artistiques.

La 10^e édition du festival, organisée dans un format renouvelé et reposant sur de nouvelles dynamiques partenariales, sera placée sous le signe :

- De la transmission et de la valorisation des savoirs, à travers des ateliers immersifs et des rencontres intergénérationnelles ;
- De l'exploration artistique et de la création pluridisciplinaire, notamment avec un spectacle associant musique, théâtre, danse et mapping vidéo, retracant l'histoire du peuplement de Salazie ;
- De l'ouverture et du dialogue interculturel, par le développement de coopérations artistiques impliquant La Réunion, Maurice et le Luxembourg.

À travers cette manifestation, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Contribuer à l'animation, au rayonnement et à l'attractivité du territoire ;
- Soutenir et accompagner le développement économique local par l'activité culturelle ;
- Consolider et diversifier l'offre artistique et culturelle ;
- Favoriser la coopération et la solidarité entre acteurs culturels locaux et internationaux ;
- Renforcer la mise en réseau des associations, des habitants et des structures de l'espace océan Indien ;
- Impliquer la population dans une dynamique de développement culturel partagé et durable.

II- ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le coût du programme d'activités 2025 est évalué à 231 537,79 € HT.

La participation de la CIREST pour sa mise en œuvre est sollicitée à hauteur de 15 000,00 €.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,
- **VU** les crédits prévus au chapitre 65 du budget de l'exercice en cours ;

Considérant la volonté de la CIREST de développer l'attractivité et d'accompagner le développement culturel de son territoire ;

Considérant l'importance du Festival « DETAKALI » pour la commune de Salazie et pour le territoire Est ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 41 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport
- **DE VALIDER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 euros et la convention financière jointe en annexe ,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY